

2017-DUHE-005

PLU DE HAGUENAU - MISE A JOUR N° 1

Service
référent

Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

- VU** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-43, L.153-60, R.151-51 et R.153-18,
- VU** la délibération du Conseil municipal en date du 19 novembre 2012 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de Haguenau,
- VU** les délibérations du Conseil municipal en date du 22 septembre 2014 et 19 septembre 2016 modifiant le Plan Local d'Urbanisme de Haguenau,
- VU** l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel exploitées par la société GRTgaz SA,
- VU** l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2015 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques relatif aux risques engendrés par le dépôt de munitions de Neubourg de l'établissement principal des munitions ALSACE-LORRAINE sur les communes de Haguenau, Dauendorf, Mertzwiller, Mietesheim, Niedermodern et Uberach,
- VU** l'approbation du zonage d'assainissement par délibération du 16/02/2015,

ARRETE

Article 1 : Le Plan Local d'Urbanisme de Haguenau est mis à jour à la date du présent arrêté afin d'actualiser les Servitudes d'Utilité Publique suite à l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 instituant des servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de gaz naturel exploitées par la société GRTgaz SA, à l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2015 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques relatif aux risques engendrés par le dépôt de munitions de Neubourg et à l'approbation du zonage d'assainissement par délibération du 16/02/2015.

Les pièces modifiées à cet effet sont les suivantes :

- la liste des servitudes d'utilité publique,
- les plans des servitudes d'utilité publique,

Les pièces suivantes sont rajoutées aux annexes du PLU :

- rapport de présentation du zonage d'assainissement,
- notice justificative du zonage d'assainissement,
- plan de gestion des eaux pluviales,
- plan de zonage d'assainissement.

Article 2 : Le Plan Local d'Urbanisme mis à jour est tenu à la disposition du public à la mairie de Haguenau (Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement – 2 rue des Chevaliers à Haguenau) et au siège de la

Communauté d'Agglomération de Haguenau aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un **affichage pendant une durée d'un mois** en mairie de Haguenau et au siège de la Communauté d'Agglomération.

Fait à Haguenau, le 26 septembre 2017

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Pour extrait conforme



Jean-Lucien NETZER

Ampliation destinée à :

- *Sous-Préfecture*
- *Direction Régionale des Finances Publiques d'Alsace – France Domaine du Bas-rhin,*
- *Agence Territoriale d'Ingénierie Publique*
- *Mairie de Haguenau*

Affiché le	6 octobre 2017
Envoyé en Préfecture le	16 octobre 2017
Enregistré en Préfecture le	9 octobre 2017
ID de télétransmission	067-200067874-20170101-2586-AR-1-1
Nomenclature Préfecture	2.1
Nomenclature Préfecture	Documents d urbanisme